

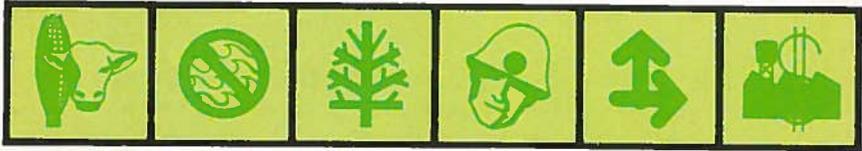
L'EST DE L'ONTARIO: PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT



Financé conjointement en vertu de l'Entente auxiliaire de l'Est de l'Ontario

Canada





Le programme de développement de l'Est de l'Ontario

Depuis décembre 1979, les gouvernements canadien et ontarien administrent conjointement un programme quinquennal de développement économique de \$50 millions destinés à créer des emplois dans l'Est de l'Ontario et à exploiter les vastes ressources naturelles de la région.

Connus sous le nom de programme de développement de l'Est de l'Ontario, ce projet a pour principaux objectifs de favoriser la stabilisation, la diversification et l'expansion économiques de la région, d'aider la mise en valeur de ses ressources naturelles tout en les préservant pour l'avenir et enfin d'encourager et d'attirer les investissements privés.

Le programme vise essentiellement le secteur des ressources. Quelque 80 pour cent (\$40 millions) des fonds sont destinés au développement des industries de la région axées sur les ressources. Cette somme est répartie ainsi: \$14 millions sont affectés à l'agriculture, \$9 millions à la gestion des eaux et des terres, \$9 millions aux forêts, \$4 millions aux exploitations minières et \$4 millions au tourisme.

Les \$10 millions restants sont réservés pour fournir des subventions destinées à encourager un grand nombre de petites entreprises.

Créé par le biais de l'une des 10 ententes auxiliaires à l'entente-cadre de développement Canada/Ontario signée en 1974, le programme de l'Est de l'Ontario couvre les comtés de Hastings et de Renfrew et tous les autres comtés s'étendant à l'est et au sud. La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton est couverte par une bonne partie du programme.

Du côté fédéral, c'est le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) qui est chargé d'appliquer le programme. En ce qui concerne la province, c'est le ministère du Trésor et de l'Economie qui en est responsable, soutenu par les ministères des Richesses naturelles, de l'Industrie et du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Alimentation et de l'Environnement qui lui apportent leurs compétences respectives.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des descriptions de chacun des six principaux éléments du programme ainsi que des renseignements pertinents. On peut obtenir des informations plus approfondies aux adresses indiquées sur la dernière page de couverture de la brochure.

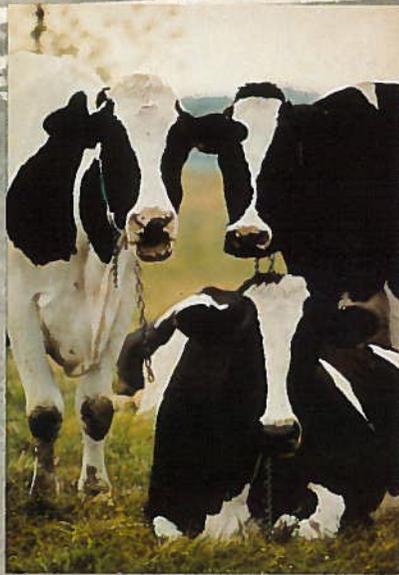
Subvention de \$14 millions pour améliorer l'agriculture

L'agriculture est l'un des éléments majeurs de l'économie de l'Est de l'Ontario mais un bon nombre d'exploitants agricoles de la région ont toujours eu à se battre contre différents obstacles de taille comme un drainage médiocre, des inondations ou les possibilités limitées des exploitations à petite échelle qui mettent la technologie, la gestion et la commercialisation modernes hors de leur portée.

Pour aider les exploitants agricoles de la région à surmonter ces difficultés, l'entente auxiliaire de l'Est de l'Ontario comporte entre autres un programme agricole de \$14 millions destinés à la construction de canaux de drainage sur les terres agricoles pour un coût de \$11 millions, à la promotion de nouvelles techniques et de nouveaux systèmes agricoles, avec un budget de \$2 millions, et à un plan d'un million de dollars pour l'amélioration des techniques de commercialisation des produits agricoles.

L'installation de systèmes de drainage est financée par le biais de subsides accordés aux municipalités qui peuvent soit installer de nouveaux canaux de drainage, soit améliorer les systèmes existants. Deux conditions sont requises : l'installation doit être conforme aux dispositions de la loi ontarienne de 1975 sur le drainage (The Ontario Drainage Act) et les résultats doivent se traduire par un profit mesurable pour l'agriculture. La subvention maximum en vertu du programme équivaut aux deux tiers des coûts admissibles évalués en fonction des terres agricoles en question.

Le but visé par le programme de transfert de technologie est d'encourager l'essai, la démonstration et l'adoption de nouvelles techniques dans les exploitations agricoles et les entreprises connexes. Le programme couvre les innovations concernant les systèmes d'économie d'énergie, la mise au point de nouvelles récoltes, l'amélioration de l'environnement pour le bétail, l'amélioration de la gestion des terres, la récupération des déchets et les systèmes de gestion des exploitations agricoles. Quand de l'équipement de contrôle est nécessaire pour évaluer des projets qui dépassent les possibilités



des exploitations agricoles, des dispositions peuvent être prises pour l'acheter.

Des plafonds ont été fixés à l'aide financière; ainsi, l'essai de techniques innovatrices et la démonstration de nouvelles techniques sont limités à 50% du coût du projet jusqu'à concurrence de \$10 000 par projet; un projet destiné à encourager l'adoption d'un système d'exploitation agricole remanié peut recevoir 25% du coût jusqu'à concurrence de \$5 000 par projet; et un projet approfondi d'application dans les exploitations agricoles de technologies mises au point par des recherches (faites aussi bien dans le secteur public que privé) peut recevoir jusqu'à 100 pour cent d'aide jusqu'à concurrence de \$50 000.

L'aspect aménagement agricole du programme comporte deux sortes d'aide : une aide générale pour l'aménagement agricole lorsqu'il s'agit de projets communautaires comme l'acquisition et l'exploitation de pâturages communautaires, une aide individuelle pour encourager la participation à la formation et au perfectionnement professionnels dans les fermes ainsi que l'adaptation de systèmes de tenue des dossiers et autres systèmes de gestion aux exploitations agricoles existantes.

La partie du programme agricole destinée à améliorer les techniques de commercialisation offre une aide financière aux exploitations agricoles qui désirent, à titre particulier ou en groupe, établir ou étendre les marchés de leurs produits agricoles. Les subventions sont destinées soit aux études de marché soit à la promotion.

Gestion des eaux et des terres du bassin de la rivière Nation Sud

Chaque année, aux premiers signes précurseurs du printemps, les fermiers dont les terres s'étendent le long d'une section de la rivière Nation Sud se mettent inmanquablement à remonter leur outillage agricole au deuxième étage de leurs granges. Cela prouve combien ils ont la certitude de voir leurs terres inondées encore une fois.

Mais maintenant un espoir se fait jour grâce à un vaste programme de gestion des eaux et des terres de \$9 millions comportant des aménagements provisoires de lutte contre les inondations accompagnés d'études pour trouver les solutions permanentes les plus appropriées. La Nation Sud, qui va se jeter dans la rivière des Outaouais, a un bassin de 1 500 milles carrés s'étendant sur huit comtés au sud et à l'est de la ville d'Ottawa.

Les projets d'aménagements provisoires de lutte contre les inondations consistent en des canalisations en amont des villages de Chesterville et de Plantagenet. Chesterville est situé en aval de la région où la mise en lieu sûr de l'outillage agricole est devenu un rite annuel. Le long de cette section de la Nation Sud, le terrain est si plat qu'il est impossible de creuser des canalisations assez profondes pour faire passer l'eau des crues à travers la plaine et le sol argileux est trop imperméable pour pouvoir absorber suffisamment d'eau.

Sur un autre secteur de la rivière, à la hauteur de Lemieux, Riceville, Fournier et Plantagenet Station, les problèmes dus aux inondations sont aggravés par la présence des affleurements de calcaire dur que la rivière n'a pas érodés. C'est pourquoi le lit de la rivière n'est suffisant que pour les plus petites inondations.

Pour trouver quelles sont les meilleures mesures à long terme qui soient capables de consolider l'économie du bassin de la rivière Nation Sud, des études sont effectuées pratiquement sur toutes les utilisations de la rivière et des terres qu'elle irrigue. Les études couvrent les récoltes agricoles et le bétail, les installations de drainage, les forêts, les aménagements résidentiels, commerciaux et industriels, les poissons, la faune, l'héritage culturel, les parcs et les loisirs, les régions écologiquement sensibles et la stabilisation des rives de la rivière.

Pour compléter ces études, les autorités compétentes étudieront aussi des rapports sur la quantité d'eau en surface, des eaux souterraines, de la qualité de l'eau en surface, sur les conséquences socio-économiques et environnementales et sur la mise au point de différentes solutions.

Les études qui sont effectuées par la Société d'aménagement de la rivière Nation Sud nécessiteront environ \$1 850 000 sur les \$9 millions alloués. Les autres \$7 millions serviront aux aménagements provisoires de lutte contre les

inondations. La Société d'aménagement défraiera 10 pour cent du coût et les gouvernements fédéral et provincial couvriront les 90 pour cent restants à parts égales.

Le rapport final, établi d'après les études, recommandera les plans essentiels de développement et de gestion des eaux et des terres affectées. Il recommandera aussi les politiques, les directives et les moyens techniques permettant d'atténuer les problèmes relatifs aux inondations et d'obtenir un rendement agricole maximum.





Un regain de vie pour une ancienne et fière industrie

Il y a un siècle, l'Est de l'Ontario florissait grâce à ses forêts. Ses arbres donnaient le bois dont on fabriquait les grands paquebots d'Angleterre et des Etats-Unis. Ses scieries produisaient le bois de construction des villes qui se multipliaient.

Malheureusement les principes d'utilisation judicieuse des terres n'étaient pas encore mis au point. Les fermiers ou les exploitants forestiers dénudaient sans le moindre remord le paysage simplement pour satisfaire leurs besoins immédiats. Et ensuite, pendant plusieurs années, le potentiel de la région en matière de forêt était négligé. Les générations qui se sont succédées dans les campagnes sont restées dans l'ignorance des possibilités que représente une forte industrie forestière. Mais grâce aux connaissances acquises ces dernières années, le reboisement a de nouveau pris de l'importance quoique beaucoup reste encore à faire. Beaucoup de propriétaires fonciers manquent en effet des connaissances voulues et du capital nécessaire pour réaliser un reboisement vigoureux en érables, peupliers, pins, cèdres et épinettes indigènes à la région.

Maintenant les perspectives sont meilleures que jamais grâce au lancement du programme sylvicole de \$9 millions de l'Entente auxiliaire de l'Est de l'Ontario qui consiste en trois programmes secondaires : l'inventaire sylvicole, la régénération des forêts au moyen de pratiques de plantation et de coupe, et l'amélioration de la technologie de l'industrie sylvicole de la région combinée avec l'expansion des marchés des produits forestiers.

Dans le cadre du premier programme secondaire, un inventaire du bois sur pied sur les 11,200 milles carrés de forêt de la région a été fait pendant l'été 1980. Environ 80 étudiants des 1^{er} et 2^e cycles, formés et expérimentés en matière de recensement dans les bois ont rassemblé les données essentielles comme l'espèce, l'âge, la hauteur et la région de la végétation aborescente. Ces renseignements ont été intégrés dans un ordinateur pour y rester en permanence, y être régulièrement mis à jour et utilisés comme données de base pour la planification de la gestion et pour établir les stratégies.

Pendant des années, on a laissé pousser les forêts aux dépens d'une bonne gestion et de la croissance des espèces les plus intéressantes qui ont été étouffées par les arbres de moindre qualité et les "espèces de rebut", maintenant rebutées dans le cadre du programme secondaire. Les propriétaires fonciers seront encouragés par la loi sur une meilleure utilisation des terres boisées (The Woodlands Improvement Act) à entreprendre ou à permettre la plantation, le débroussaillage, la coupe d'éclaircie, l'émondage, la coupe sanitaire, la coupe intermédiaire et l'établissement de brisavent. Ces travaux fourniront des emplois à l'année longue aux travailleurs professionnels, techniques et semi-qualifiés de la gestion des forêts.

Dans le cadre du troisième programme secondaire, l'industrie forestière sera encouragée à améliorer sa technologie, à élargir le choix de ses produits et à étendre ses marchés à l'intérieur comme à l'étranger. Ce programme secondaire est destiné à stimuler les investissements privés des investisseurs de la région et d'ailleurs et à permettre à l'industrie forestière de l'Est de l'Ontario de remplacer les importations actuelles et de pénétrer les marchés extra-régionaux.

Le succès des trois programmes secondaires dans l'Est de l'Ontario aura pour résultat une industrie forestière plus dynamique et plus agressive qui contribuera nettement à la productivité, au revenu et à la stabilité économique de la région tout en créant et en maintenant de nombreux emplois nouveaux.





Un deuxième coup d'oeil scrutateur sur les minéraux de la région

Cent ans après, on constate qu'un certain côté ironique reste attaché à l'histoire de la première mine d'or de l'Ontario. Découverte en 1870 à quelques milles au nord de Madoc, dans le comté de Hastings, elle a été dénommée, comme c'était prévisible, El Dorado. Aujourd'hui, ce qui semble le plus étonnant à son sujet, c'est qu'elle passait alors pour un véritable eldorado dans l'Est de l'Ontario, jusqu'à ce que des découvertes apparemment plus importantes aient été faites à Cobalt. Et quand cela s'est produit, la plupart des mineurs ont ramassé leurs outils et sont partis du comté de Hastings pour n'y plus revenir.

Cette expérience résume assez bien le sort de l'industrie minière de l'Est de l'Ontario jusqu'à très récemment, quand la hausse spectaculaire du prix de l'or a rendu les gisements d'or même les plus minimes et les plus négligeables intéressants malgré tout. Et maintenant, grâce au programme de développement de l'Est de l'Ontario, la région fait l'objet d'une réévaluation systématique et complète. Les nouveaux travaux auxquels \$4 millions ont été affectés comprennent six projets : des études géologiques, des études des gisements de minerai, des études de minéralogie industrielle, une évaluation des ressources en agrégats, une étude géophysique et une évaluation du terrain au point de vue technique.

L'objectif des études géophysiques est d'entreprendre la cartographie du bouclier précambrien dans deux régions, dont l'une dans la région Marmora-Belmont est celle où se trouvait la mine éphémère d'El Dorado, et l'autre qui comprend la bande s'étendant dans la partie septentrionale du comté de Frontenac et sur une partie du comté de Lanark où il existe un certain potentiel pour l'uranium, les métaux de base et l'or.

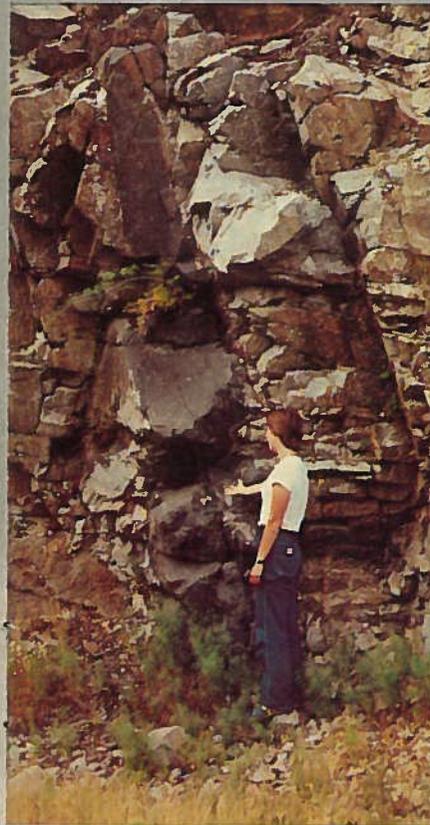
L'expérience a nettement tendance à montrer que l'extraction de l'or ne deviendra jamais une importante industrie nulle part dans l'Est de l'Ontario, mais on prévoit pourtant que les études des dépôts de minerai lancées dans le cadre du programme de développement de l'Est de l'Ontario devraient permettre de trouver des gisements d'or, d'uranium, de cuivre, de plomb et de zinc.

Les études minéralogiques industrielles promettent d'entraîner une reprise des exploitations minières qui étaient autrefois exploitées au stade artisanal par les fermiers du XIX^e siècle subsistant sur les terres agricoles marginales. Ils augmentaient leurs revenus agricoles en extrayant dans des excavations faites de main d'homme du mica, du feldspath et du quartz, ainsi que de l'apatite, un minerai phosphaté qu'ils utilisaient sur leurs terres.

A cause des changements économiques, de nombreux dépôts de minerai in-

dustriel comme la silice, le talc, le carbonate de calcium (marbre) et le mica ont maintenant un potentiel permettant d'alimenter des exploitations viables. Le programme de minéralogie industrielle est destiné à trouver certains de ces dépôts.

Un important corollaire de l'évaluation des ressources en agrégats de la région sera la détermination plus précise des emplacements des matériaux de construction et de leur étendue pour que ces ressources soient conservées pour un usage ultérieur, particulièrement là où la construction, comme par exemple celle de logements en lotissements, pourrait en empêcher l'extraction.



Une étude de prospection géophysique sur le potentiel productif des roches précambriennes recouvertes par de plus récentes formations consolidées et par des dépôts glaciaires sera entreprise à l'aide d'un nouveau type de magnétomètre aérien appelé gradiomètre. Cette entreprise réalisée en commun par la Commission géologique du Canada et la Commission géologique de l'Ontario sera faite en même temps qu'un transfert de technologie du gouvernement fédéral au secteur privé.

Un programme d'évaluation du terrain au point de vue technique, couvrant toute la région, combinera les renseignements déjà obtenus avec les travaux récents effectués sur le terrain pour établir des cartes indiquant l'emplacement des dépôts d'agrégats et d'autres matériaux de construction, les emplacements éventuellement utilisables pour les dépôts des déchets industriels, les routes et autres utilisations.



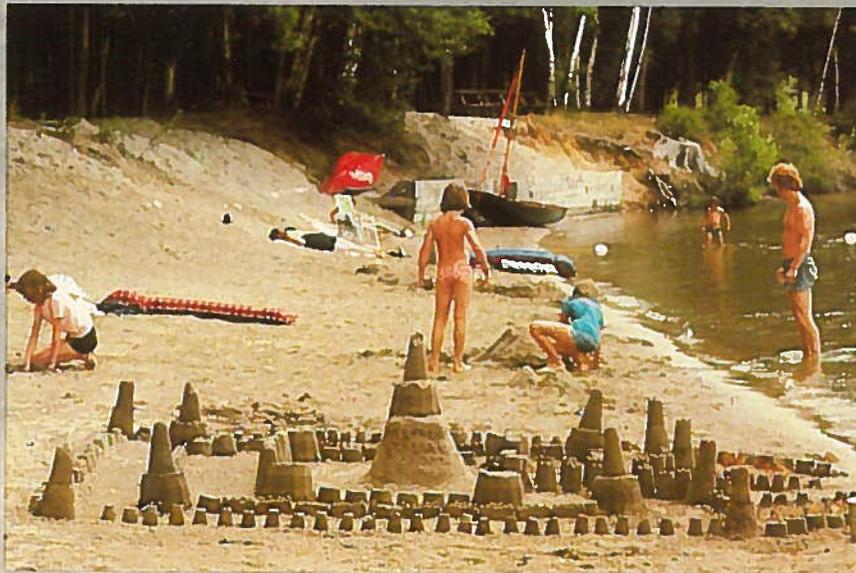
Programme d'aide pour permettre à l'industrie du tourisme de faire face à la concurrence

Aucune industrie convenant à l'Est de l'Ontario n'offre autant de possibilités de croissance et de sources attrayantes de revenus pour l'avenir que le tourisme. La raison en est évidemment que la région est bien fournie en attraits et en intérêts pour les visiteurs. Ses paysages, ses voies d'eau, ses milles incalculables de rivages, ses vertiges et ses sites historiques, ses pentes de ski, sa main-d'oeuvre abondante, son accès facile grâce à de bonnes routes, sa proximité des grands centres urbains sont autant de facteurs favorisant le succès de son industrie touristique qui approche maintenant le milliard de dollars et fournit des emplois pour un huitième de la main-d'oeuvre totale de la région.

Pourtant, comme la plupart des entreprises dynamiques et compétitives, une industrie touristique ne peut espérer maintenir sa position sur le marché que si elle continue à développer et à améliorer ses attractions, en tenant spécialement compte des demandes et des goûts du public. Par exemple, on constate un accroissement du nombre des "mini-vacances", une demande accrue de "vacances de célibataires" et plus que jamais, les personnes âgées ont tendance à voyager et en ont les moyens.

La situation en matière d'énergie et son impact sur les voyages doivent aussi être pris en considération. Des études montrent que les vacanciers

adaptent leurs habitudes de voyages de différentes façons comme en faisant moins de voyages, en parcourant de courtes distances, en renonçant à la voiture particulière pour adopter diverses sortes de transports en commun, en se rendant à une seule destination et en y restant plus longtemps.



Pour accroître sa présence sur le marché du tourisme tout en répondant aux changements des goûts et de la demande, l'industrie de l'Est de l'Ontario doit réaliser des attractions, des fêtes, des installations et des services touristiques à plus grande échelle, plus efficaces et à prix compétitifs pour attirer le voyageur d'aujourd'hui.

Dans le cadre du programme fédéral-provincial, \$4 millions ont été affectés au financement des études de faisabilité, de certains travaux d'infrastructure, de restaurations de bâtiments historiques et des dépenses locales associées aux projets de développement touristique d'importance régionale.

On tiendra seulement compte des propositions capables d'entraîner suffisamment d'avantages du point de vue de l'économie et de l'embauche, susceptibles de compléter les installations touristiques déjà en place et conformes aux règlements fédéraux et provinciaux en matière de protection de l'environnement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser au ministère de l'Industrie et du Tourisme, 143, avenue Parkedale, Brockville K6V 6B2.

Un bon coup de fouet aux petites entreprises

L'économie de l'Est de l'Ontario se caractérise par le nombre élevé de ses petites entreprises, surtout de celles qui s'occupent de fabrication ou offrent des services découlant de ressources primaires comme l'agriculture et la forêt.

Il est donc normal que l'un des éléments du programme consiste en un plan de financement des petites entreprises axées sur les ressources et, par conséquent, censées utiliser les fonds pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de l'économie de la région.

Le programme de subventions aux petites entreprises met \$10 millions en jeu, offerts à titre de prêts-subventions aux compagnies existantes ou en projet des zones rurales et urbaines de tous les comtés de la région. Il a été créé en raison du fait que, à l'exception de la région d'Ottawa-Carleton qui est exclue du programme, la croissance économique de l'Est de l'Ontario traîne loin derrière celle des régions urbaines plus peuplées de la province. Pour pouvoir obtenir de l'aide en vertu du programme, une entreprise doit entrer dans l'une des catégories suivantes : exploitation minière, carrière, fabrication, traitement (comme par exemple celui des produits agricoles et forestiers) ainsi que les industries de services connexes.

Le but immédiat est d'aider les nouvelles entreprises à s'installer et de permettre la modernisation et l'expansion des petites entreprises existantes.

À plus long terme, l'objectif est de créer des emplois et de mettre les petites entreprises de l'Est de l'Ontario en meilleure position sur le plan de la concurrence avec les compagnies extérieures à la région, afin que la production locale puisse remplacer certains biens et services actuellement "importés" des autres régions de l'Ontario et d'ailleurs.

Pour que l'argent aille bien dans les petites entreprises, aucune demande d'aide pour un projet envisagé ne sera prise en considération si le total approuvé du coût en capital excède \$500 000. Le montant de l'aide accordée aux projets concernant la modernisation ou l'expansion d'installations existantes est limité à 20 pour cent du coût en capital approuvé jusqu'à concurrence de \$100 000. Pour les nouvelles installations, la limite est de 25 pour cent avec aussi un maximum de \$100 000.

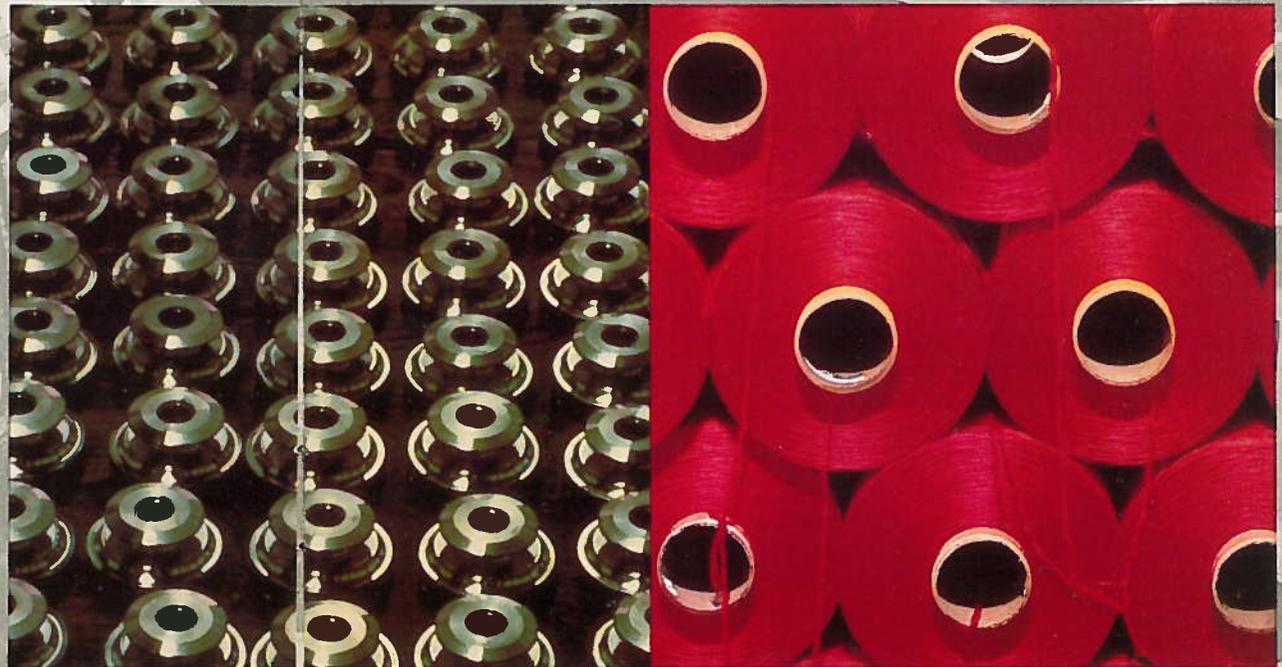
Chaque demandeur voulant agrandir ou moderniser une entreprise déjà en exploitation doit posséder au

moins 20 pour cent de l'actif immobilisé existant et envisagé. Quant à ceux qui proposent de nouvelles installations, leur participation au capital doit être d'au moins 20 pour cent de tous les coûts admissibles.

Si les conditions du programme sont respectées, chaque prêt sera transformé en subvention par stades étalés sur trois ans. 25% du prêt sera effacé après la première année, un autre 25% après la deuxième année et le solde à la fin de la troisième année.

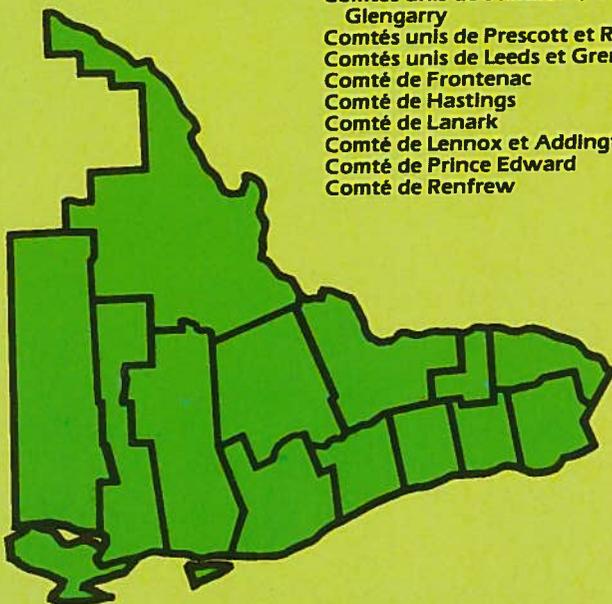
Comme toujours lorsqu'il s'agit de programmes d'encouragement de ce genre, les demandes doivent être déposées quand le projet en est encore au stade de la préparation et avant que tout engagement soit pris.

L'aide financière est accordée seulement pour les coûts en capital, mais non pour les frais d'exploitation.



**Les régions suivantes
sont admissibles à
l'aide accordée aux termes de
l'Entente auxiliaire de l'Est
de l'Ontario:**

**Municipalité régionale
d'Ottawa-Carleton
Comtés unis de Stormont, Dundas et
Glengarry
Comtés unis de Prescott et Russell
Comtés unis de Leeds et Grenville
Comté de Frontenac
Comté de Hastings
Comté de Lanark
Comté de Lennox et Addington
Comté de Prince Edward
Comté de Renfrew**



Pour de plus amples informations au sujet de l'entente ou de l'un de ses programmes, s'adresser au :

Secrétaire
Comité de gestion
Entente auxiliaire de l'Est de l'Ontario
Edifice Frost Nord, 6^e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

